

D'ung longz cing' Lures et plus d'argent le roy
 a gnye Lures cing' folz. tray' daultant come a est
 cy - effra remoustrer que le surhaucement de les
 pargents euyote enq' s'issement de dures p'ant
 marchand-see. Et ou cy apres les se pour rendre
 a la forte monnoye bondeont rabasse les
 solda' guaranties. Les franco du paris au f
 C'au' monnoye a Legnopolite la p'ote y servit
 Et grande p'ormes quelle ne se peut estimer
 Et se fut par mesee fort mony y ce voyant
 p'otune pour uny rabais de auons p'indes fait
 aux monnoyes dnd se faut arrester au bureau
 de Lad' court de mony c'ou' jour de mart' Lay mil
 cing' c'ne cingante mony

Le lundy h'uitiesme jour de fevrie mil cing' cent
 cinquante neuf au bureau de Lad' court M^{re} algard
 de la court president et p'iere allegret conseil
 de lad' court y secc' estoit renemy de blyt' ou l'z
 auient este par Lad' court euyote par d'ont' les
 C'ou' de sy ~~est~~ p'ime conseil. Pour l'z aff
 des monnoyes ont rapporte quapre auore p'erson
 Lad' de Lad' court qui auont este de l'z lez

Le lundy le 27 jour
 de fevrie de l'z
 f. l'z

170

De puis a puis ay plain conseil de plus vuz audit conseil
Et quatre cens soixante ans furent finalement au
dixième conseil tenu en l'ay ville de Blois de l'antiquité
de famille de ce temps leur fust dit prononcé
Le monsieur le cardinal de Lorraine qui estoit et les
premier assis audit conseil qui avoit esté celebré
Et résolu par le conseil de l'ordonner de permettre de
faire le comté de Lisen solde pour le prix de
vingt mille sols tournois d'ung ay prochain de ce
Et que les fabricans desdits sols sont remis en
l'ancienne forme sans aucune charge d'ung et deux
traitez de Loy, Et d'iceux de ce qu'il y a de francs
qui font l'ancien piteux de deux au marc sur les
pieds de mille deux cent cinquante li. le marc est fin
D'argent pur le roy vouloit estre fait au alluvion
de piteux de ce fait de francs qui les estranges
ayans cours et les anciens ordonnances de
parlement de ce temps le prix de l'estoy de
francs a deux sols et pour l'ay fust d'ung
sans plus en forge a l'adonne Maye qui de ce
desdits temps le roy vouloit estre forgé
D'oresnavant piteux d'argent le roy appelle franc
de Vallure remis d'ung en son piteux
D'ung franc et quart de francs a l'ordonnance

Sur le pied de gnyge Lunco gnyge sly foy le marc
Dnd' argent le roy si sur le mesme pied Les sly
Vraiment aussi gnyge sup forge ~~un~~ grand
blanc de fin argent le roy dont les quarante
fussent correspondants a la Vallée d'ing et de sly
Pour renouir et avec a la forge ~~un~~
Cy faisant aussi la fabrication de l'organe de
billon gnyge a forge et devant Sur gnyge de
autres choses ~~un~~ le fait ~~un~~
administratif ~~un~~ tant de
monnaie ~~un~~ et gnyge de force ~~un~~
a sly ~~un~~ ~~un~~
comander aux ~~un~~ de sly ~~un~~
artifices aussi qui leur ~~un~~ a sly
pour l'exportation ~~un~~ ~~un~~
et le tout rapporter ~~un~~ ~~un~~
monsigneur le chancelier d'au ~~un~~
Inuant / ce gnyge ~~un~~ le ~~un~~
et le Londonain voyant que le roy ~~un~~
Lag ~~un~~ ~~un~~
voyage en plusieurs lieux sans ~~un~~
a ce qui ~~un~~ ~~un~~
gnyge ~~un~~ ~~un~~

